

République FrançaiseDépartement de la CharenteSéance du Jeudi 27 février 2020  
Délibération n°20200227\_07Nombre de conseillers

En exercice : 74

Présents : 51

Absents : 23

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 9

**Votants : 60**

- dont « pour » : 49

- dont « contre » : 9

- dont abstention : 2

**Objet : PETR /OFFICE DE TOURISME du RUFFECOIS : cotisation financière 2020**

Le jeudi 27 février 2020, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 21 Février 2020, s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre de FALLOIS à la Salle des fêtes de MONTIGNAC-Charente.

Présents : CAILLAUD Nadia - COMBAUD Alain - GIRAUD-BERNARD Éric - CHEMINADE Anne-Marie - ESTEBAN Philippe - SOULET Marilys - LIOT Gérard - RAVION Didier - GAROT Jean-Pierre - AGUESSEAU Norbert - MOREAU Bernadette - VERGEZ Brigitte - BOIREAUD Philippe - RENON Jean-Michel - KAUD Pascal - CECCHIN Catherine - CHEMINADE Didier - CRINE Jean-Jacques - GAGNAIRE Marie-Claire - PLOQUIN Monique - VIAUD Annette - BERTHAULT Patrick - de FALLOIS Jean-Pierre - CROIZARD Christian - VIDAUD Pierre - THURU Marie-Danielle - CHABAUTY James - BERNARDAUD Thierry - CORNU Jean-Pierre - RIVOLET Patricia - BERTRAND Didier - LACOEUILLE Bernard - COLIN Jean-Pierre - BONNET Franck - BOUCHAUD Gérard - DANEDE Laurent - ROUHAUD Henri - BOURIN Michel - SOURY Christine - DE LUSTRAC Jean-Marc - VINCENT Gérard - ROUMAGNE Magalie - PÉNAUD André - CAMY Bruno - POTEI Maryse - JABOIN-VIGREUX Véronique - LOTTE Michel - BUTON Sylviane - SEVRIT Raymond - GUITTON Claude - STASIAK Jean-Louis.

Absents excusés :

AYRAULT Jean-Paul : pouvoir à CAILLAUD Nadia

GUYON Jean-Guy : pouvoir à RAVION Didier

LEMAIRE Marie-Claude : pouvoir à CROIZARD Christian

BEAU Nathalie : pouvoir à BERTRAND Didier

ROUSSEAU Christian : pouvoir à STASIAK Jean-Louis

BROUTÉ Alain : pouvoir à de FALLOIS Jean-Pierre

PELLETIER Dominique : pouvoir à LACOEUILLE Bernard

LHERIDEAU Daniel : pouvoir à LOTTE Michel

*GIROUX-MALLOT Françoise : pouvoir à CHABAUTY James*

Absents non excusés : PARTAUD Xavier - BASSET Véronique - PREVAUTEL Caroline - BLANCHON Alain - FLAUD Yves - TEXIER Didier - DURAND Jean-Louis - BRUN Jackie - EDRICH Patrick - CHARRIAUD Sébastien - BOURABIER Jacques - BRUSCHINI Eliane - GEOFFROY Françoise - VIGIER Jean-Pierre.

Secrétaire de séance : Laurent DANEDE.

**Objet : PETR /OFFICE DE TOURISME du RUFFECOIS : cotisation financière 2020**

*Vu les orientations budgétaires 2020 du PETR du Pays du Ruffécois approuvées en commission de synthèse le 15 janvier 2020,*

*Vu les orientations budgétaires 2020 du PETR du Pays du Ruffécois approuvées en comité syndical le 29 janvier 2020,*

Monsieur le Président informe l'assemblée que compte tenu du faible nombre d'habitants et de la baisse démographique du territoire, des missions et des compétences du PETR, de l'accroissement des obligations réglementaires des communautés de communes et du PETR, de la baisse des recettes d'ingénierie nécessaires à la réalisation des contrats, du désengagement des financeurs et du résultat de l'exercice déficitaire du PETR, les membres de la commission de synthèse ont approuvé l'augmentation de la cotisation des CdC pour l'exercice 2020 au profit du PETR à hauteur de 1 € (8,20 €/habt) et celle de l'Office de Tourisme à hauteur de 0,70 € (6,78 €/habt).

Monsieur le Président expose le montant des cotisations au PETR du Pays du Ruffécois (y compris Office de Tourisme) pour 2020 :

	2019			2020		
	Population	Cotisation PETR 7,20 € /hab.	Cotisation OT 6,08 € /hab.	Population	Cotisation PETR 8,20 € /hab.	Cotisation OT 6,78 € /hab.
CC Val de Charente	14651 Hab.	105 487,20 €	89 078,08 €	14338 Hab.	117 571,60 €	97 211,64 €
CC Cœur de Charente	22539 Hab.	162 280,80 €	137 037,12 €	22394 Hab.	<b>183 630,80 €</b>	<b>151 831,32 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>37190 Hab.</b>	<b>267 768,00 €</b>	<b>226 115,20 €</b>	<b>36732 Hab.</b>	<b>301 202,40 €</b>	<b>249 042,96 €</b>

Monsieur le Président propose d'approuver le montant des cotisations 2020 au profit du PETR et de l'Office de Tourisme du Ruffécois, telles que précitées.

**Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière décide :**

- **D'APPROUVER le montant des cotisations au profit du PETR et de l'Office de Tourisme du Ruffécois pour 2020.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

**Le Président  
Jean-Pierre de FALLOIS**

